



Stages, première pratique

Année	3	Heures CM	0	Caractère	obligatoire	Code	A
Semestre	6	Heures TD	1	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	4	Coefficient	4	Session de rattrapage	oui		

Responsable : M. Person

Autres enseignants : M. Aloulou, M. Bourbouze, M. Carrière, M. Chapon, M. Gillot, M. Haidar, M. Vallier, Mme Artuphel, Mme Chabani, Mme Dunne, Mme Emery, Mme Planchez, Mme Puech, Mme Valadié, Mme Wilson

Objectifs pédagogiques

Par la pratique, ce stage vise à faire découvrir l'organisation des entreprises d'architecture (constitution et fonctionnement des entreprises, stratégies de développement et d'alliances, gestion du personnel, gestion des documents de l'entreprise, rapport de l'entreprise aux différents partenaires et acteurs, éléments de communication de l'entreprise et dans l'entreprise). Le stage Licence peut aussi s'étendre à certains éléments de l'organisation de la production (de la prospection à la commande).

Contenu

C'est le premier stage obligatoire d'immersion en agence et de découverte des formes de l'exercice professionnel. Il y a autant de formes de stage qu'il existe de types de structures de maîtrise d'œuvre et le stagiaire au travers de son expérience particulière doit rendre compte d'un de ces types de structure ou de métier. Le temps attribué à ce stage laisse à penser qu'il s'agit d'une expérience partielle et les étudiants sont invités à réfléchir sur la façon dont ils pensent devoir compléter cette première connaissance pratique par de nouveaux stages ou emplois, ou par des informations/formations autres générales, théoriques... Il s'agit aussi dans le même temps de vérifier les objectifs du cycle Licence quant aux « processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite ». Ainsi le stage doit être thématiqué en rapport direct avec un éventail suffisant de scènes contractuelles écrites, orales,... réglant la relation du maître d'œuvre à la maîtrise d'ouvrage et aux entreprises exécutantes.

Mode d'évaluation

Une première évaluation est faite par le maître de stage de l'entreprise d'accueil, une seconde par un enseignant à partir de la lecture du rapport de stage et de sa soutenance. Cette soutenance a lieu lors d'une commission réunissant une dizaine d'étudiants pour des échanges autour de la confrontation des diverses expériences de stages.

Travaux requis

L'étudiant doit présenter deux documents écrits : un carnet de bord qui est un journal manuscrit tenu tout au long du stage, et un rapport de stage. Le rapport de stage est un document écrit, complet et autonome qui relie activités de ce temps d'immersion dans un milieu professionnel, compétences acquises à l'ENSAPM et questionnement personnel. Les contenus sont précisés dans le Manuel des stages téléchargeable du site intranet de l'ENSAPM

Bibliographie

CALLON Michel, « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », L'élaboration des projets architecturaux et urbains. Vol. 1, Les acteurs du projet architectural et urbain, BONNET Michel (dir.), Paris : Ministère du logement - Plan Construction et Architecture, 1997. p. 169-174.
 CHADOIN Olivier, Être architecte: Les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel, Limoges, Pulim, 2007.
 HUET Michel, L'architecte maître d'oeuvre : cadre et outils juridiques, conseils pratiques, questions-réponses. 3e éd. Paris, Le Moniteur. 2007.
 TAPIE Guy, COURDURIER Elisabeth, Les professionnels de la maîtrise d'œuvre, Paris, Documentation Française, 2004.